

Devoir d'information 2023 (exercice 2022) Rapport à l'Assemblée générale

Dans le cadre du Devoir d'Information 2023 et sur la base des documents et informations qui nous ont été remis, voici les conclusions et décisions pour les dossiers reçus en 2023 (exercice 2022).

Aperçu général des 122 membres

- Membres exonérés de dépôt complet - tableaux de synthèse rentrés à temps : 17
- Dossiers complets rentrés à temps et avec dérogation : 96
- Dossiers arrivés en retard, sans dérogation : 7
- Aucun document reçu au 20-12-2023 : 2

Observations générales :

- Label AERF/RE-EF : publié par la quasi-totalité des membres, mais pas toujours très visible ou pas toujours accompagné du texte adéquat.
L'introduction du nouveau label de RE-EF, une capsule qui contient un texte, devrait y remédier. Ce label est avant tout un outil de communication qui doit apporter une valeur ajoutée à la récolte de fonds, au-delà d'un contrôle du respect du Code de la récolte de fonds éthique.
- Droit à l'information : il est parfois laborieux de retrouver les montants-clés financiers (tableau de synthèse ou équivalent). Souvent, ces aperçus méritent d'être accompagnés de commentaires.
Recommandation : connecter le label RE-EF par un hyperlien à la page de transparence de l'association (et non au site <http://re-ef.be>).
- Tableau de synthèse : il n'est pas toujours (correctement) certifié, c.à.d. par une personne qui ne fait pas partie du personnel exécutif (comptable, directeur financier, directeur général,...).
Certains tableaux de synthèse montrent un dépassement d'un ratio (frais d'administration générale et/ou frais de récoltes de fonds directs) et/ou la présence d'importantes réserves, sans justification. Le Comité de Surveillance n'est pas mandaté à sanctionner, mais transmet généralement un avertissement aux membres concernés.
- Tension salariale : ce champs n'est pas rempli par tous les membres. En outre, à partir de cet exercice, il fallait aussi prendre en compte les prestations éventuelles dans la classe 61 pour la rémunération la plus élevée.

Appréciations des dossiers avec exonération (tableau de synthèse uniquement)

Au moins 'suffisant' pour tous les dossiers

Aucun document reçu au 20-12-2023 (= appréciation 'insatisfaisant')

Ces membres ont obtenu une appréciation inférieure au seuil minimal utilisé par les instances d'appréciation. Toutes ont été contactées en vue d'améliorations pour l'année prochaine.

- FONDATION MICHEL CREMER
- LES AMIS DE LA PETITE MAISON
-

Dossier déposé, appréciation 'insuffisant' :

- LES AMIS D'ACCOMPAGNER
- STRAATVERPLEGERS/INFIRMIERS DE RUE
- GRIP
- NATAGORA

Dossier déposé avec retard, sans demande de report, appréciation 'satisfaisant' et avec un blâme :

- MAURICETTE
- LE MONDE SELON LES FEMMES
- TRIAS

Dossier déposé avec retard, sans demande de report, appréciation 'avec réserve' (sauf compléments apportés dans les 3 mois) et avec un blâme :

- NOTRE ABRI - POUR LES TOUT PETITS

Dossier déposé avec retard, sans demande de report, appréciation 'insuffisant' et avec un blâme :

- FONDATION CARE (CHIREC)
- LIGUE CARDIO BELGE/BELGISCHE CARDIO LIGA
- AMICALE LIEGEOISE DES HANDICAPES

Aucun recours formel n'a été déposé.

Dispense de dépôt en 2024

Le Conseil d'administration dispense les membres suivants du dépôt d'un dossier complet en 2024 (la dispense est limitée à un an et le tableau de synthèse reste obligatoire) :

- ACTION DAMIEN/DAMIAANAKTIE
- ATD QUART MONDE BELGIQUE/ATD VIERDE WERELD BELGIE
- AUTRE TERRE
- BROEDERLIJK DELEN
- CARITAS INTERNATIONAL
- CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE/KETEN VAN HOOP BELGIE
- COMITE DE SOUTIEN DE CLAIRVAL (ACIS)
- CONVIVIUM ASBL (CONVIVIAL)
- DE LOVIE
- DIERENARTSEN ZONDER GRENZEN/VETERINAIRES SANS FRONTIERES
- ECOLES DE BROUSSE AU SENEGAL (EBS)
- FONDATION CONTRE LE CANCER/STICHTING TEGEN KANKER
- FONDS POUR LA CHIRURGIE CARDIAQUE/FONDS VOOR HARTCHIRURGIE
- FONDS VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING
- LA LUMIERE
- LES PETITS RIENS/SPULLENHULP
- LIGHT FOR THE WORLD
- L'ILOT/'T EILANDJE
- MEDECINS SANS VACANCES/ARTSEN ZONDER VAKANTIE
- MS LIGA VLAANDEREN
- OXFAM-SOLIDARITE/SOLIDARITEIT
- PLEEGZORG VLAANDEREN
- PROMA
- RIKOLTO BELGIË
- SAMUSOCIAL
- SOLIDARITE SOCIALISTE (SOLSOC)
- UNITED FUND FOR BELGIUM
- VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN
- WAPA International
- WSM
- WWF – Belgium

AG RE-EF-21-03-2024
REU 4-07-2024